Archives parlementaires

Pétition de la citoyenne Donnissan, veuve Lescure, qui demande sa radiation sur la liste des émigrés, en annexe de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition de la citoyenne Donnissan, veuve Lescure, qui demande sa radiation sur la liste des émigrés, en annexe de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 568-569;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36692_t2_0568_0000_23

Fichier pdf généré le 15/05/2023

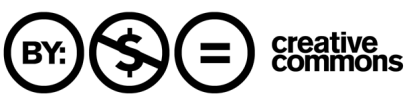

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

48

DUHEM rappelle qu'hier deux députés de la Société populaire de Lille présentèrent une adresse dont les faits sont très-intéressans (1). Il demande qu'elle soit insérée au bulletin, afin qu'elle soit bien connue. Il en demande aussi le renvoi au comité de salut public, qui déjà est saisi de toutes les pièces relatives à cette affaire.

Décrété (2).

49

L'agent national du district de Châlons-sur-Marne annonce que les communes voisines et les citoyens de cette ville, ont apporté, pour le casernement des défenseurs de la patrie à Châlons, 245 matelats, 220 couvertures, 230 paires de draps, 205 traversins, 19 marmites. Il ajoute que l'argenterie des églises est montée à 500 marcs, et que la Société a fourni un cavalier monté et armé.

Mention honorable (3).

50

Les administrateurs du département de l'Yonne demandent qu'il soit créé un grenier d'abondance dans le département de Seine-et-Marne ou de la Côte-d'Or.

Renvoyé à la commission des subsistances (4).

51

[*Les sans-culottes d'Orly à la Conv.; 30 niv. II*] (5)

« Citoyens législateurs,

Les Sans-culottes de la commune d'Orly, composée de cent feux, tous petits cultivateurs et petits vignerons n'ont pour toutes richesses que leur patriotisme. Ils ont fait une collecte pour y amasser le peu de souliers et linge qu'ils apportent pour leurs frères qui combattent les satellites de ces vils despotes.

La commune a fourni pour la défense de la liberté le quart de sa population, une partie sont encore dans l'inaction à Sceaux-l'Unité, où ils attendent avec impatience l'heure de combattre les esclaves. »

F. MOREL, E. CHAVANOY, BONVOISIN *(agent nat.)* [et 19 autres signatures].

(1) Voir séance du 2 pluv., n° 18.
(2) *Débats*, n° 490, p. 25.
(3) *M.U.*, XXXVI, 60; *C. Eg.*, p. 179; *Ann. patr.*, p. 1736.
(4) M.U., XXXVI, 60; *C. Eg.*, p. 179.
(5) C 290, pl. 914, p. 32.

52

Un secrétaire lit la lettre suivante (1) :

[*J. B. Lecarpentier, repr. dans la Manche, au présid. de la Conv.; Port-Malo, 29 niv. II*] (2)

« Je m'empresse de te donner avis, Citoyen président, que l'escadre de Cancale que j'avais fait sortir en croisière d'après les ordres du comité de salut public, vient de ramasser dans sa course sept bâtiments dont deux suédois, deux anglais, un américain, un brick et une galliote hambourgeoise, dont les uns faisaient route pour Lisbonne, Cadix et Bilbao, et les autres pour Londres, tous chargés de provisions de bouche ou de marchandises, telles que bœuf, lard, beurre, fer, etc., etc. Cette nouvelle m'est apprise par une lettre même du citoyen Duchesne, commandant de l'escadre, écrite de son bord; et une autre qui m'arrive de Cherbourg m'annonce que le convoi est prêt à entrer dans ce port de la République.

Voilà un coup de filet passable pour le début de l'escadre. Le Père Duchesne (sic) a fait ces prises par forme d'amusement et sa division ne s'en occupe pas moins sérieusement à remplir son principal objet. Je transmets sa lettre au comité de salut public; elle contient des renseignements utiles.

D'après le mouvement qui vient d'être imprimé à notre marine et le caractère de nos marins, on peut affirmer sans témérité que bientôt l'empire des mers sera pour nous aussi libre que la République. S. et F. »

LECARPENTIER.

(Applaudissements.)

Insertion au bulletin (3).

53

La commune de Brioude (4) envoie à la Convention les procès-verbaux de la fête civique qu'elle a célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon. On y lit que les citoyens de tout âge, de tout sexe, ont partagé l'allégresse que les cœurs républicains éprouvent au récit du succès de nos armes.

Mention honorable (5).

54

[*M.L. Victoire Donnissan v^ve Lescure, à la Conv.; 23 niv. II*] (6)

Marie-Louise-Victoire Donnissan, veuve de

(1) Le *Mon.* et les *Débats* publient cette lettre à la suite du rapport de Barère et comme si ce dernier en avait donné lecture; mais d'après les autres journaux il apparaît qu'elle a été communiquée à la Convention au début de la séance.
(2) C 290, pl. 911, p. 4. Reproduit dans *Mon.*, XIX, 273; *Débats*, n° 490, p. 37; *M.U.*, XXXVI, 57; *Rép.*, n° 34; *J. Matin*, n° 535; *J. Mont.*, p. 567; *J. Perlet*, p. 426; *J. Paris*, n° 388; *Audit. nat.*, n° 487; *Mess. soir*, n° 523; *F.S.P.*, n° 204; *C. Eg.*, p. 180. Extraits dans *J. Sablier*, n° 1093; *J. Fr.*, n° 486; *Batave*, p. 1376; *Ann. patr.*, p. 1736. Résumé de deux lignes dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 309.
(3) B^in, 3 pluv. (suppl^t).
(4) H^te-Loire.
(5) B^in, 3 pluv. (suppl^t); *M.U.*, XXXVI, 89.
(6) AA 53, doss. 1496.

Louis-Marie Lescure expose qu'il n'est pas plus malheureux qu'elle.

Elle épousa, en 1791, Louis-Marie Lescure, étant âgée de 18 ans, et fut habiter avec lui dans son domicile à Clisson, commune de Boismé, district de Bressuire, département des Deux-Sèvres.

Son père, Guy-Joseph Donnissan eut le malheur d'y venir aussi, ils y furent tous arrêtés le 9 avril 1793 (vieux style), et conduits à Bressuire.

Le deux mai suivant, l'armée dite catholique s'étant emparée de la ville de Bressuire, elle entraîna cette famille. Que de maux ont suivi ce funeste événement !

Lescure est mort le 4 octobre 1793 (vieux style).

Donnissan a été condamné à mort par la commission militaire d'Angers le 2 nivôse.

Une fille qu'avait l'exposante a péri dans le même moment.

Que resterait-il donc à perdre à cette infortunée ? Elle ne devrait penser sans doute qu'à s'ensevelir dans le tombeau de tous les siens, mais sa position ne lui permet pas même de voir un terme à ses maux, elle porte dans son sein un enfant, triste reste de cette infortunée famille. Bientôt elle sera encore mère, et ce titre lui impose des devoirs, celui de réclamer auprès de la Convention nationale la justice qui est due à ce malheureux enfant.

Donnissan, Lescure, elle-même, ont été portée sur la liste des émigrés du département du Bec d'Ambès.

Non, aucun d'eux n'a abandonné sa patrie, c'est le comble de l'horreur de les avoir inscrits sur cette fatale liste.

L'exposante proteste hautement pour son père, pour son mari, pour elle, contre la plus injuste des accusations. Elle invoque tous les sentiments humains en faveur de l'enfant auquel elle va donner le jour. Elle demande que la Convention nationale prenne en considération le sort de toutes ces victimes et ordonne la radiation de leur nom.

DONNISSAN, v^ve^ Lescure.

Renvoyé au comité de législation (1).

PIÈCE ANNEXE

ANNEXE AU N° 5

[*P.-V. de l'inauguration du temple de la Vérité à Saint Sever, 10 frim. II*] (2)

La fête a été annoncée dès six heures du matin par le son des cloches : les autorités constituées, district, tribunal judiciaire, bureau de Conciliation, tribunal de la Justice de Paix, et le corps de la gendarmerie, sur l'invitation de la municipalité, se sont rendus à l'Hôtel commun, revêtus de leurs marques distinctives. A ce spectacle imposant s'en est joint un autre bien intéressant : des jeunes citoyens se sont groupés autour de trois vieillards désignés à l'unanimité par la Société populaire, en signe du respect et des égards dûs à la vieillesse. Bientôt après, la partie du bataillon de la levée en masse du district de Dax, qui s'est trouvé dans la ville, ayant à sa tête le citoyen *Lux*, commandant, la garde départementale, la garde nationale de la commune, et un concours immense de citoyens s'étant rendus devant la Maison commune, au son d'une musique guerrière, les corps constitués sont venus se ranger autour de l'arbre de la Liberté, d'où s'est détaché un peloton du bataillon de Dax, pour aller prendre la citoyenne *Bustarret*, qui avoit été désignée pour représenter la Liberté, laquelle ayant à ses côtés un chœur de jeunes citoyennes, choisies pour chanter des hymnes patriotiques, est venue, armée d'un sabre nu et deux pistolets à la ceinture, rejoindre la troupe qui l'attendoit au pied de l'arbre de la Liberté. De là on s'est rendu au temple de la Liberté et de la Raison, dont la commune a pris possession, et dans lequel on avoit eu le soin de dresser un autel, autour duquel étoient quatre colonnes : là a été placé l'emblême de la Liberté, qui présentoit l'attitude la plus agréable et la plus imposante : à l'orgue étoit placé le chœur des jeunes citoyennes, destinées à chanter des hymnes patriotiques; elles ont exécuté ces hymnes au son de la musique, et mérité les applaudissemens de tout bon Républicain. A côté de l'autel de la Liberté étoit élevé un piédestal, recommandable par sa simplicité, orné de branches de laurier, sur lequel s'est placé l'orateur *Bertrand*, qui a prononcé un Discours, dans lequel il a démontré clairement la nullité et l'absurdité du culte que nous venons d'abjurer, et qui lui a mérité les plus vifs applaudissemens. Ce fait, on est sorti du temple de la Raison; et le concours arrivé sur la place de la Révolution, le Représentant du peuple, *Dartigoeyte*, a paru au milieu des cris plusieurs fois répétés, de *Vive la République*, et *Vive la Montagne* : le président de la Société a présenté une branche de chêne à ce vrai sans-culotte, qui l'a reçue, en donnant l'accolade fraternelle au président, et en répondant à son discours par un autre, en reconnoissance de l'accueil civique, fait dans sa personne à la Représentation nationale; il a développé l'énergie d'un vrai Montagnard : le groupe l'a ensuite accompagné chez le citoyen *Tortigue*, où l'on s'est séparé; et chaque citoyen, arrivé dans sa demeure, pour ne rien laisser sur la rue, et devant la porte, des banquets où a régné la frugalité républicaine, et où l'on a porté et réitéré la santé de la République et de la Montagne. Vers deux heures on a dansé *la Carmagnole* autour de la ville; toutes les autorités constituées, les corps armés et la foule de citoyens ont été prendre le Représentant *Dartigoeyte;* on s'est rendu de nouveau autour de l'arbre de la Liberté, où l'on a encore entendu la voix des citoyennes républicaines, qui avoient toujours l'emblême de la Liberté à leur tête; on s'est porté devant la maison du Montagnard *Lafaurie*, et de là au temple de la Raison, où le représentant *Dartigoeyte* et la citoyenne *Tortigue*, placés sur l'Autel de la Liberté, ont tenu une fille que la citoyenne *Lafaurie* venoit de donner à la République, et à laquelle il a été

(1) Mention marginale datée du 3 pluv. II et signée Monmayou.

(2) F^17^ 1008^D^, pl. 1, p. 1638^bis^.